

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 19 avril 2016, à 20h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Appui à la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9200-6659 Québec Inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle des lots no. 4 586 949, no. 2 720 604 et no. 2 720 601;

Le conseiller M. Francis Gagné déclare avoir un intérêt dans cette demande (M. Gagné est propriétaire d'un immeuble concerné par cette demande). En conséquence, M. Gagné s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a tenté d'influencer le vote.

91-04-2016

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR 9200-6659 QUÉBEC INC. POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARCELLE DES LOTS NO. 4 586 949, NO. 2 720 604 ET NO. 2 720 601 :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9200-6659 Québec Inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de 1.18 hectares des lots no. 4 586 949, no. 2 720 604 et no. 2 720 601 appartenant respectivement à la Ferme Jean-Noël Gagné Inc. et Mme Carole Tanguay. L'utilisation non agricole vise l'extraction du matériel en place jusqu'à la limite de la tourbière sur le lot no. 2 720 604. Une aire de compensation pour la remise en culture, correspondant à la superficie d'extraction (1.18 hectares), est prévue sur les lots no. 2 719 792 et no. 2 719 791 appartenant à la Ferme Jean-Noël Gagné Inc. Il n'y a donc aucune perte de terre en culture dans cette demande et un reboisement est prévu pour le réaménagement de la superficie en demande.

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

Cette résolution annule la résolution no. 245-12-2015.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière